

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les conditions générales d'achat suivantes contiennent des informations importantes sur les conditions du contrat de vente et d'autres droits d'image et obligations qui découlent de la relation contractuelle avec **SAS ECOLE DE TRAIL METHODE SEB CORNETTE** pour acheter les produits et abonnements proposés sur le site [Shop - Ecole de Trail - Seb Cornette \(ecole-de-trail.com\)](http://Shop - Ecole de Trail - Seb Cornette (ecole-de-trail.com)).

La conclusion et l'envoi d'une opération de Bon de Commande expriment l'adhésion à chacune des Conditions Générales, en les connaissant et les acceptant pleinement, affirmant également être majeur, être en pleine faculté mentale et cognitive, ainsi que disposer de la capacité de librement et volontairement ladite acquisition.

Prix

Les prix et conditions de vente sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des fluctuations du marché. Le prix applicable au produit est indiqué en euros et comprend la taxe sur la valeur ajoutée légale en vigueur au moment de l'achat, et est celui qui figure dans la fiche correspondante pour chaque produit qui apparaît sur le site sauf erreur typographique. Le transport ne sont pas inclus dans les prix. Passer la commande via woocommerce. La réception du bon de commande implique le respect du prix proposé et des conditions générales de vente en vigueur à ce moment précis. Une fois la commande formalisée, l'achat sera considéré comme entièrement réalisé, avec toutes les garanties légales qui protègent le consommateur acheteur, et à partir de ce moment, les prix et conditions seront contractuels, et ne pourront être modifiés sans l'accord exprès des deux parties contractantes.

Pour toute question ou clarification, vous pouvez nous contacter ecoledetrail@gmail.com

Modes d'expédition et délais de livraison

Concernant les modes d'expédition et leur coût :

ECOLE DE TRAIL METHODE SEB CORNETTE livre vos commandes par l'intermédiaire de Mondial Relay. Livraisons aux points de collecte agréés par Mondial Relay.

Concernant les expéditions et les délais de livraison :

Le client disposera d'un délai maximum de 72 heures pour vérifier l'intégrité de tous les composants de la commande et pour vérifier que tout est inclus dans les produits inclus. Après ces 72 heures, l'envoi sera accepté et aucune réclamation ne sera acceptée pour dommage ou défaut d'envoi.

Modes de paiement

Paiement en ligne via la Plateforme sécurisée Stripe.

Garantie

La garantie ne couvre pas les défauts ou défauts dus à une mauvaise utilisation ou manipulation du matériel ou à l'usure causée par une utilisation normale de celui-ci. Dans le cas d'achat de produits à caractère technique, l'utilisateur doit suivre les instructions et les instructions d'utilisation fournies par le fabricant.

Retour

Vous pouvez retourner votre achat ou les produits achetés dans notre boutique en ligne dans un délai de 14 jours calendaires.

Les frais de retour sont à la charge du client. ECOLE DE TRAIL METHODE SEB CORNETTE n'inclut pas les retours gratuits. Dans le cas où l'envoi effectué est erroné (par erreur de taille, de couleur ou de modèle) ou le produit présente un défaut, le client doit en informer par mail à l'adresse. ecoledetrail@gmail.com (une réponse vous sera donnée en moins de 48 heures).

Vous pouvez nous envoyer les produits que vous devez retourner à l'adresse suivante :

MICKAEL DEBRE

15, rue des Courioulettes

66680 CANOHES (France)

Tous les retours doivent répondre aux exigences suivantes :

- Les frais de retour sont à la charge du client.
- Les produits ne doivent pas avoir été utilisés ou lavés de quelque manière que ce soit.
- Les produits doivent être en parfait état et ne présenter aucun dommage ou manipulation.
- Les produits doivent être complets et, si possible, dans leur emballage d'origine.

Une fois que le retour du ou des produits a été reçu et examiné par nos soins, ECOLE DE TRAIL METHODE SEB CORNETTE procédera au remboursement du montant correspondant payé par le même moyen de paiement avec lequel l'achat a été effectué.

Loi applicable et juridiction Ces conditions générales seront interprétées conformément à la législation en vigueur, qui s'appliquera subsidiairement à tout ce qui n'y est pas prévu (loi 34/2002 du 11 juillet sur les services d'information et le commerce électronique). Les utilisateurs de notre site Web sont conscients de tout ce qui précède et l'acceptent volontairement. Doutes et suggestions Pour toutes questions, réclamations ou suggestions par mail : ecoledetrail@gmail.com

ABONNEMENTS

En ce qui concerne la vente de produits d'abonnements (Labellisations École De Trail Méthode Seb Cornette), l'adhésion aux Conditions générales de Ventes suivantes constitue la conclusion d'un contrat d'abonnement

ENTRE : « École de Trail – Méthode Seb Cornette », ayant son siège au 10 Allée les Vergers des Pinets 26600 Crozes Hermitage, ici représentée par son président, monsieur Sébastien CORNETTE, dûment autorisé tel qu'il le déclare.

Ci-après désigné « *École de Trail* »

ET : Le Client

ATTENDU QUE la SAS « École de Trail » est enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés

sous le numéro 909 302 796 R.C.S. Romans (ci-après désignée collectivement la « Société »).

ATTENDU QUE la société entend son activité dans les services suivants :

- Développement du concept École de Trail – Méthode Seb CORNETTE
- Création de contenu pédagogique « École de Trail »
- La formation de coachs et coureurs à la méthode « École de Trail »
- La formation destinée au grand public autour de la pratique du Trail Running
- Organisation de stages sportifs « École de Trail »

(ci-après désignés les « Services »).

ATTENDU QUE le Client pourra utiliser les éléments graphiques ainsi que le logo de la société à des fins de communication, impressions sur divers supports sans ne les dénaturer ni les utiliser dans une activité pouvant nuire à l'image de « École de Trail ».

ATTENDU QUE le Client reconnaît que « École de Trail » est le propriétaire exclusif de tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle quelconques, sous quelque support que ce soit, relatifs aux Services, de même que propriétaire exclusif de tous les droits sur les conférences en présentiel et en ligne (de même que toute conférence futures de « École de Trail » étant ci-après désignée collectivement les « Conférences »).

ATTENDU QUE le Client reconnaît que toute propriété intellectuelle conçue, développée et mise à la disposition du Client, par « École de Trail », que celle-ci soit actuellement développée ou non, est et sera soumise aux obligations des présentes. Les Conférences, droits d'auteur et tous les autres éléments de propriété intellectuelles appartenant exclusivement « École de Trail » sont ci-après collectivement désignés la « Propriété Intellectuelle ».

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET

1.1 En considération notamment de la contrepartie prévue à l'article 5 ci-après, École de Trail accorde par les présentes au Client, qui accepte, une LABELLISATION exclusive permettant au Client d'utiliser le concept École de Trail dans le cours normal du commerce, et ce, en liaison uniquement avec les Services. À l'exception de ce qui est prévu aux présentes, le Client ne détient aucun autre droit à l'égard de la Propriété Intellectuelle.

1.2 École de Trail autorise également par les présentes le Client à vendre des produits dérivés utilisant l'image « École de Trail ».

2. ENGAGEMENTS DE ÉCOLE DE TRAIL

2.1. Pendant la durée du contrat, École de Trail s'engage à positionner le logo et coordonnées du Client sur son site « École-de-trail.com » dans la section « ÉCOLES DE TRAIL LABELLISÉES ».

2.2. École de Trail pourra offrir un soutien promotionnel entre autres via les médias sociaux afin de promouvoir les activités du Client dans le Territoire dont le déploiement de différents événements course à pied et trail.

2.3. École de Trail s'engage à offrir au personnel professionnel du Client des rencontres

biannuelles, via visioconférence, d'une durée maximale de deux (2) heures chacune, sous une formule verbale question-réponse.

- 2.4. École de Trail s'engage à fournir au Client un accès gratuit aux différentes Conférences pour lui et les personnes affiliées à sa structure. Cet accès gratuit ne pourra pas être divulgué, transmis sur les réseaux sociaux ou à des personnes non citées dans cet article. L'École de Trail s'engage à proposer au Client un minimum de six (6) Conférences en ligne (ou « Webinars ») durant la période courant de Septembre à Juin inclus de la période de Labellisation en cours.
- 2.5. École de Trail s'engage à fournir au Client une Dotation Textile et Accessoire pour lui et les autres coachs labellisés de sa structure à chaque année de LABELLISATION.
- 2.6. École de Trail s'engage à fournir au Client un outil de Planification en entraînement de groupe suivant le Concept École de Trail via l'outil de Planification Nolio[®] pour la période courant de Septembre à Juin inclus de la période de Labellisation en cours.
- 2.7. École de trail reconnaît le Client sous l'appellation « Coach Labellisé École de Trail – Méthode Seb Cornette »
- 2.8. École de Trail s'engage à consulter le Client en cas de demande par un tiers de labellisation dans un secteur désigné comme le Territoire du Client dans la mesure où celle-ci pourrait constituer une activité concurrentielle à celle du Client.

3. DURÉE

3.1. La présente Labellisation est accordée pour une durée d'un (1) an, sujet à résiliation de la façon prévue ci-après et elle sera renouvelée automatiquement par la suite d'année en année dans la mesure où le Client n'est pas en défaut de respecter les termes et conditions des présentes.

4. EXCLUSIVITÉ

- 4.1. La présente Labellisation est accordée sur une base exclusive au Client pour le Territoire seulement. Rien dans la présente Labellisation ne limitera le droit de « École de Trail » d'utiliser et commercialiser, soit par elle-même, par l'entremise de personnes liées ou des tiers, la Propriété Intellectuelle à l'extérieur du Territoire
- 4.2. École de Trail est et demeurera propriétaire de tous les droits de Propriété Intellectuelle, dont le droit d'enregistrer les Marques dans tous les pays.
- 4.3. Le Client s'engage à ne pas enregistrer, soit par lui-même, soit par personne interposée, l'une ou l'autre des Marques dans tout pays.

5. CESSION ET SOUS-LABELLISATION

- 6.1. Le Client ne pourra céder ses droits et obligations résultant de la présente Labellisation à toute autre partie sans le consentement écrit préalable de École de Trail, lequel pourra être refusé à l'entière discrétion de celle-ci.
- 6.2. Aucune sous-Labellisation ne pourra être accordée par le Client sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de École de Trail, lequel pourra être refusé à l'entière

discrétion de celle-ci.

6. INDEMNISATION ET ASSURANCES

- 7.1. Le Client sera seul responsable de l'ensemble des coûts et dépenses relatifs à ses opérations et à l'utilisation de la Propriété Intellectuelle, notamment, mais sans limiter ce qui précède, quant à ses frais d'administration, de personnel, de mise en marché, de ses taxes et impôts.
- 7.2. Le Client s'engage à tenir École de Trail quitte et indemne de toute réclamation, poursuite ou action qui pourrait être dirigée contre École de Trail, notamment relativement aux frais et déboursés judiciaires et extrajudiciaires découlant des opérations du Client à la suite de son utilisation de la Propriété Intellectuelle.
- 7.3. Le Client s'engage à maintenir les assurances de responsabilité nécessaires qu'une entreprise prudente et diligente maintiendrait pour des activités similaires, et l'École de Trail ne pourra être remise en cause en cas de défaut de conformité vis-à-vis des obligations légales en vigueur.

7. SPÉCIFICATIONS RELIÉES À L'UTILISATION DES MARQUES

- 8.1. Le Client s'engage à utiliser les Marques en respect avec les lois et réglementation applicables et de façon à, en tout temps, préserver l'image de qualité, la réputation, la notoriété et l'achalandage de École de Trail et de ses Marques.
- 8.2. Le Client autorise par les présentes tout représentant autorisé de École de Trail à vérifier les services offerts et vendus par le Client et à inspecter les lieux utilisés par le Client en liaison avec les Services, aux fins de s'assurer du respect par celui-ci des standards de qualité, spécifications, normes, exigences édictés et divulgués par École de Trail à son entière discrétion, de temps à autre (ci-après appelés les « Standards »).
- 8.3. Si une telle inspection révèle que le Client fait un usage dérogatoire des Marques ou ne respecte pas les Standards, le Client s'engage alors à remédier à telle non-conformité et à se soumettre à toute demande ou exigence raisonnable de École de Trail, imposée en raison de cette non-conformité, dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis écrit transmis par École de Trail à cet égard.

8. AUTRES OBLIGATIONS DU CLIENT

- 9.1. Le Client s'engage à faire en sorte que, dans toute publicité, promotion ou autres éléments de commercialisation, soit clairement identifié le fait que la Propriété Intellectuelle est utilisée sous Labellisation et qu'elle est l'entière propriété de École de Trail.
- 9.2. Le Client s'engage à s'afficher « Partenaire de École de Trail » dans ses installations et y apposer le logo de École de Trail de même que sur son site internet où il s'oblige à afficher un lien hypertexte donnant accès au site de École de Trail (ecole-de-trail.com).
- 9.3. Le Client s'engage à ce que la majorité de son personnel professionnel ait suivi, à ses frais, la formation spécialisée de École de Trail et il reconnaît et accepte qu'il doit faire approuver au préalable, par École de Trail, le personnel qu'il entend utiliser

pour utiliser le Concept École de Trail.

- 9.4. Le Client communiquera à École de Trail les noms des personnes ayant suivi la formation prévue au paragraphe précédent afin que ceux-ci soient inscrits à titre de Coach Labellisé, sur le site internet de École de Trail.
- 9.5. Pour la durée de la présente Labellisation, de même que suivant sa résiliation, le Client s'engage à ne pas utiliser de marques de commerce, noms commerciaux, noms de domaine ou autre appellation qui pourrait porter à confusion avec l'une ou l'autre des Marques.
- 9.6. Le Client s'engage à informer immédiatement École de Trail de toute violation ou confusion possible dont il prendrait connaissance relativement à la Propriété Intellectuelle et à collaborer avec École de Trail à cet égard, étant entendu que École de Trail n'aura aucune obligation d'intenter quelque poursuite à cet égard.
- 9.7. Le Client s'engage, sans délai dès la terminaison ou résiliation des présentes, le cas échéant, à cesser toute utilisation de la Propriété Intellectuelle, sur tout support et qu'il a détruit toutes données électroniques concernant celle-ci.
- 9.8. Le Client reconnaît que l'utilisation de la Propriété Intellectuelle, après la terminaison des présentes, est susceptible de causer un tort irréparable à École de Trail et que, par conséquent, il s'expose à un recours en dommage par École de Trail.
- 9.9. Le Client reconnaît que École de Trail pourra retirer unilatéralement de son site internet toute référence au Client dès la résiliation des présentes à la suite notamment de son défaut de respecter les termes et obligations des présentes.

9. RÉSILIATION

- 10.1. La présente Labellisation prendra fin advenant l'un des cas suivants :
 - 10.1.1. Immédiatement et sans avis advenant toute faillite, proposition concordataire, insolvabilité, cessation des opérations, dissolution ou liquidation volontaire ou forcée du Client ou advenant que ce dernier se prévale de toute loi visant les arrangements avec les créanciers.
 - 10.1.2. Advenant que le Client fasse défaut de respecter les termes et les obligations de la présente Labellisation, si le Client n'a pas remédié à tel défaut dans les cinq (5) jours de la réception d'un avis écrit de École de Trail à cet effet, et ce, à l'expiration de ce délai.
 - 10.1.3. De consentement écrit des parties.
 - 10.1.4. Sur simple avis de École de Trail et à la discrétion de cette dernière, advenant que, de l'avis de cette dernière, les Services offerts nuisent à l'image, à la réputation, à la notoriété et/ou à l'achalandage de École de Trail.
 - 10.1.5. Immédiatement et sans avis, si le Client est en défaut de payer la somme fixée à l'annexe « B » avant le 31 décembre de chaque année.

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 11.1. La présente Convention sera interprétée, régie et exécutée en conformité avec les lois en vigueur en France. Tout litige entre les parties sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux ayant juridiction dans le territoire judiciaire de France.
- 11.2. Toute disposition déclarée illégale ou invalide pour quelque motif que ce soit n'affectera pas la validité des autres dispositions de la présente Convention.
- 11.3. Les parties s'engagent à conserver les dispositions des présentes confidentielles.
- 11.4. La présente Labellisation ne pourra être modifiée que sur consentement écrit des deux parties.

ANNEXE « A »

« Territoire »

Chacune des Écoles de Trails labellisées sont à plus de 30 minutes de voiture OU plus de 25km OU dans une agglomération de plus de 150 000 personnes OU séparées géographiquement par une barrière naturelle ou artificielle (ex : fleuve ou autoroute).

*Le territoire n'est présentement pas circonscrit mais la présente Labellisation est accordée au Client pour un territoire répondant aux mentions ci-haut. Il est assuré qu'aucune autre École de trail Labellisée ne sera accrédité si elle empêche le respect de cette clause.